REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

N° 2026/007/004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à 12h30,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Joëlle **CAMPERS**, Christine **CLEMENT**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE**.

Absents excusés : Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Jean-Marie **JACQUEMIN**), François **GAZAVE**, Coline **MARGUERETTAZ** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**)

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle **LECLERE**

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 17
Date de la convocation : le 26 juin 2026
Date de publication : 1er juillet 2026 au 1er septembre 2026

****

AFFECTATION DU RESULTAT 2025
BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que suite à l'approbation au cours de cette séance du compte administratif 2025, il convient de statuer sur l'affectation de résultat de l'exercice 2025 afin de l'intégrer dans le budget primitif 2026.

Considérant les résultats de clôture 2025 :

En fonctionnement, un excédent de :	**2 835 325,02 Euros**
En investissement, un déficit de :	**1 670 768,33 Euros**

Madame Christel MAILHE, 1ère adjointe en charge des finances propose d'affecter ces résultats sur le budget principal 2026 respectivement en fonctionnement et en investissement.

Elle rappelle que l'excédent de fonctionnement doit couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

Le conseil municipal doit confirmer l'inscription suivante au budget primitif 2026 :

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260629-2026-007-004-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

En section d'investissement :

- Déficit d'investissement affecté au 001 : **1 670 768.33 Euros**
- Restes à réaliser : **104 490.42 Euros**
- Excédent de fonctionnement affecté au chapitre 10, article 1068 : **1 775 258.75 Euros**

En section de fonctionnement

- Excédent de fonctionnement au 002 : **1 060 066.27 Euros**

Monsieur le Maire soumet au vote l'affectation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité confirme l'affectation des résultats 2025 tel que présentée ci-dessus.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (SAVOIE)

Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260629-2026-007-004-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026